

DOSSIER D'INSCRIPTION À L'ÉCOLE ET AUX SERVICES PÉRISCOLAIRES DE PLOUGRESCANT

Tout dossier incomplet sera retourné et l'enfant ne pourra pas être accueilli

Tous les champs sont obligatoires, sauf ceux en *italique*.

ENFANT À INSCRIRE

NOM : Prénom (s) : / Sexe : Masculin Féminin
 Né (e) le : Lieu de naissance : Département :
 Adresse :
 Code postal : Commune :
 Scolarité demandée : Maternelle Élémentaire Classe :
 Ancien groupe scolaire fréquenté : Commune :

PERSONNES HABITANT AVEC L'ENFANT

<p>Parent ou représentant(e) 1 :</p> <p>Madame <input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Personne morale <input type="checkbox"/> Autorité parentale Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Nom : Nom de naissance : Prénom : Courriel : Téléphone portable : Téléphone domicile : Téléphone professionnel :</p>	<p>Parent ou représentant(e) 2 :</p> <p>Madame <input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Personne morale <input type="checkbox"/> Autorité parentale Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Nom : Nom de naissance : Prénom : Courriel : Téléphone portable : <i>Téléphone domicile :</i> <i>Téléphone professionnel :</i></p>
Courriel à utiliser pour communiquer avec vous ? Représentant(e) 1 <input type="checkbox"/> ou Représentant(e) 2 <input type="checkbox"/> ou Garde Alternée <input type="checkbox"/> Joindre l'attestation de résidence d'un enfant de parents séparés	

LE CAS ÉCHÉANT : PÈRE/MÈRE N'HABITANT PAS AVEC L'ENFANT

NOM	Prénom	Adresse	Père	Mère	Autorité parentale
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Téléphone : Courriel :					
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Téléphone : Courriel :					

Situation familiale du ou des parents de l'enfant

<input type="checkbox"/> Marié (e)	<input type="checkbox"/> Vie maritale ou PACS	<input type="checkbox"/> Divorcé ou séparé	<input type="checkbox"/> Célibataire	<input type="checkbox"/> Veuf(ve)
------------------------------------	---	--	--------------------------------------	-----------------------------------

Enfant habitant à la même adresse et déjà scolarisés en école maternelle ou élémentaire Oui Non

INSCRIPTION À L'ÉCOLE

Après traitement de votre dossier, un certificat d'inscription à l'école vous sera remis ou envoyé par courrier.

Pièces justificatives à fournir obligatoirement

1. Le dossier complété et signé
2. Un extrait d'acte de naissance de l'enfant avec filiation ou le livret de famille,
3. Le carnet de santé ou une attestation de vaccination
4. Justificatif de domicile de moins de 3 mois
5. Pour les parents séparés ou divorcés : un justificatif précisant la résidence habituelle de l'enfant

INSCRIPTION AUX SERVICES PÉRISCOLAIRES MUNICIPAUX

Présentation des services périscolaires proposés

	7h30-9h00	9h00 – 12h00	12h00 – 14h00	14h00 – 16h30	16h30-18h30
Lundi					
Mardi					
Jeudi					
Vendredi					



Garderie matin et soir



Cantine

Pièces justificatives à ne fournir qu'une seule fois même si inscription de l'enfant à plusieurs services.

Si vous souhaitez inscrire votre enfant à un ou plusieurs services périscolaires payants :

1. Une attestation de paiement de la CAF/MSA ou de quotient calculé de moins de 3 mois
2. Un justificatif d'activité de la ou des personne(s) vivant avec l'enfant de moins de 3 mois (garderie)
3. La fiche sanitaire complétée et signée ci-jointe

Demande d'inscription aux services périscolaires municipaux

Tarification selon le quotient familial	
Garderie du matin et/ou du soir	Inscription = facturation, que l'enfant fréquente ou non la garderie Tarification forfaitaire et facturation mensuelle
Cantine scolaire	Repas réservé = repas facturé Allergie alimentaire : _____

Redevable des factures (un seul choix possible pour la famille)

- Parent ou représentant-e 1 Autre (préciser le nom/prénom, l'adresse et l'email) : _____
 Parent ou représentant-e 1 _____

Date et lieu de naissance du redevable des factures (obligatoire) : _____

En cas d'impayés :

- la commune de Plougrescant diffèrera ou suspendra l'admission à tous les services périscolaires.

- le Trésor public engagera des poursuites à l'encontre du redevable des factures.

Pour la garderie, adultes autorisés (3) à chercher l'enfant, autres que les parents

Nom Prénom	Lien avec l'enfant	Téléphone

(3) obligatoirement munis d'un justificatif d'identité (passeport, carte d'identité, permis, ...)

AUTORISATIONS / DÉCLARATIONS

Accès aux fichiers

Les informations recueillies dans ce formulaire sont destinées aux services et élus concernés, aux services de l'Éducation nationale, de la recette des finances et de la CAF. Elles sont recueillies dans le but de procéder à l'inscription scolaire et/ou périscolaire de votre enfant ainsi que de transmettre des informations liées à la vie de l'enfant à l'école. Ce traitement repose sur des obligations légales. Afin de rendre le service attendu, tous les champs sont obligatoires, sauf ceux en italique. Vos données seront conservées dans notre base active pendant une durée de 6 ans, à compter de la dernière inscription de votre enfant.

Dans ce contexte et conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou d'opposition pour motifs légitimes aux informations qui vous concernent et que vous pouvez exercer en vous adressant par courrier à Délégation à la Protection des Données (DPD), Mairie de Plougrescant – 4 Place de la Mairie 22820 PLOUGRESCANT ou par courriel à accueilmairie@plougrescant.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Quotient familial / Tarification

Pour 2023/2024 : fournir obligatoirement une « attestation de paiement » de la CAF (et non une « attestation de quotient familial ») ou une attestation de quotient calculé par la Commune de Plougrescant, (pour les personnes non affiliées) datant de moins de 3 mois. A défaut, votre dossier vous sera retourné, sauf si vous cochez la case suivante.

Je ne souhaite pas transmettre mon quotient familial et le tarif maximal me sera donc appliqué.

Dans le cadre d'une convention avec la CAF, la ville de Strasbourg peut récupérer automatiquement, votre quotient familial.

J'autorise la commune de Plougrescant à récupérer mon quotient familial auprès de la CAF en février et septembre de chaque année scolaire.

Je n'autorise pas la commune de Plougrescant à récupérer mon quotient familial auprès de la CAF.

L'absence de choix vaudra refus de votre part

Assurance

Je soussigné-e, _____ certifie avoir souscrit un contrat d'assurance en responsabilité civile pour mon enfant dans le cadre des activités péri et extra scolaires.

Engagements

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués. Je m'engage à compter de ce jour, et ce jusqu'au dernier jour de l'année scolaire, à signaler obligatoirement par écrit à la commune de Plougrescant tout changement d'inscription et de situation de mon enfant (déménagement, inscription dans une école privée ou une école publique d'une autre commune...) par mail, à l'adresse suivante : accueilmairie@plougrescant.fr
En cas de non signalement de ces changements, je m'engage à payer l'ensemble des factures pour la période considérée, et ce jusqu'à la prise en compte par la commune de ma demande écrite de radiation à ces services périscolaires.

Tout usage délibéré de faux est puni par la loi et passible de peines prévues par le code pénal.

Je déclare avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement des services municipaux : notice jointe au dossier, règlement intérieur et arrêté tarifaire en vigueur, consultables sur : <https://plougrescant.fr/vie-locale/ecole-enfance-et-jeunesse/>

Je certifie sur l'honneur être à jour de mes règlements

Parent ou représentant-e 1	Parent ou représentant-e 2	<u>Redevable des factures (obligatoire)</u>
Signature	Signature	Signature

Rappel : en vertu de l'article 375-2 du code civil, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre quand il fait un acte usuel de l'autorité parentale, l'inscription scolaire en constitue un acte usuel.

Dossier à déposer ou envoyer par courrier à :

Mairie de Plougrescant – 4 Place de la Mairie 22820 PLOUGRESCANT